DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE DE Vagnas en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : ma-vagnas@wanadoo.fr
www.vagnas-ardeche.com

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2025

Le 28 Février 2025 le conseil municipal de Vagnas s'est réuni en mairie sur convocation qui leur a été adressée en date du 20 février 2025.

---

**PRESENTS** : Monique **MULARONI** – Régine **LAIGNEL-** Jerôme **ROUX-** Michel **FAILLA-** Louise **LACOSTE-** Bernard **SCHAECK** – Christine **BUISSON.**

Absent et non représenté : Hubert **MARTIN**

**POUVOIRS :** Christine **EYBALIN** donne pouvoir à Mme **MULARONI-** Florent **TRITTO** donne pouvoir à Christine **BUISSON-** Josiane **BOUNIOL** donne pouvoir à Louise **LACOSTE**

**Secrétaire de séance Louise LACOSTE**

---

## ORDRE DU JOUR

**- Adoption du Procès Verbal du 19 décembre 2024**
**- Aide au chauffage pour une famille**
**- Mise à jours des Indemnités de fonction des élus**
**- Autorisation de payer des heures supplémentaires et complémentaires aux agents**
**- Modification des statuts de la communauté des communes**
**- Subventions 2025 pour les associations**
**- investissements 2025**
**- Convention de mandat avec la Mairie de SALAVAS pour les travaux de la maison de la chasse et autorisation de signer cette convention.**
**- Questions diverses.**

---

**La séance s'est ouverte à 19h07**

**En avant de cette résolution Mme Eybalin, par l'intermédiaire de Mme MULARONI, a souligné que l'intervention de Mme MARTIN au conseil du 19 décembre 2024, lors des questions diverses, ne doit pas apparaître dans le procès-verbal et demande à ce qu'elle soit supprimée.**

**Adopté à l'unanimité**

**Adoption du Procès verbal du 19 décembre 2024**

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès verbal du 19 décembre 2024

Cette adoption a été votée à l'unanimité.

---

**Aide au chauffage pour une famille**

Madame le Maire explique qu'une famille de Vagnas a demandé une aide pour du bois de chauffage. Mme le Maire a reçu cette personne avec Mme BOUNIOL Josiane. Elles ont pris la décision d'accorder 3 stères de bois pour un montant de 240€. Le bois a été livré par Mr PIANETTI Jean Michel avant Noël. La facture a été payée mais rejetée par le trésor Public par manque de délibération, à Madame le Maire de la soumettre à l'approbation.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

**Mise à jour des Indemnités pour fonction d'élus**

La délibération prise en 2020 lors de l'élection doit être revue à la demande du trésor public car elle ne tient pas compte de la démission de Mr BOUDON et de l'élection de Mme L. LACOSTE et cela pose un problème pour le paiement des indemnités.

soumise au vote : 1 Abstention adopté à la majorité

**Autorisation de payer des heures complémentaires et supplémentaires aux agents.**

Sur demande de Madame le Maire et de Mme LACOSTE élue aux affaires scolaires, les agents communaux du service technique effectueront des heures supplémentaires à l'école pour pallier au manque de personnel à compter du 10 mars 2025.
Les heures supplémentaires sont des heures de travail effectuées sur demande lorsque les besoins du service l'exigent, en dépassement des bornes horaires définies par le cycle du travail. Les 14 premières heures seront payées à 25 % de plus et à partir de la 15é heure 27 % de plus.
Mme LACOSTE explique que les postes de présence élèves sont des postes prioritaires, qu'une demande avait été effectuée en amont mais aucune réponse positive pour ce remplacement n'est parvenue d'où cette nécessité ;

Soumis au vote : 1 abstention adopté à la majorité.

**Modification des statuts de la communauté des communes.** (Voir délibération de la com com ci-jointe )

Adopté à l'unanimité

---

**Subventions 2025 aux associations :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme chaque année, les subventions attribuées aux associations.
Elle fait le bilan de ce qui a été effectivement versé en 2024 compte tenu des animations que les associations ont faites et de la mise en sommeil de certaines associations. Précision faite que toutes les subventions de 2024 ont été versées.
Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions pour l'année 2025 comme suit :

| | |
|---|---|
| Association foyer collège | 100€ |
| Vagnas Patrimoine (0,70/hab) | 434€ |
| Enfance et avenir | 150€ |
| Sapeurs Pompiers | 180€ |
| Tennis Club de Vagnas | 150€ |
| Amis de l'hôpital | 250€ |
| Vagnas Patrimoine association | 150€ |
| Lou Petanquaïres | 150€ |
| ACCA | 150€ |
| AMMV ( 0,70ct/hab) | 434€ |
| Association sportive collège | 100€ |
| Coopérative scolaire | 150€ |
| Divers | 700€ |

---

**Investissements 2025**

Mr SCHAECK expose les investissements comme suit : ( voir tableau joint)

Mme SOULAS, notre secrétaire, explique le reste à réaliser de 2024

Les dossiers ont déjà été soumis en préfecture en 2023 et 2024. Le conseil n'a pas jugé utile de statuer sur ces propositions déjà votées l'année précédente. Ces propositions n'ont pas été soumises au vote.

---

**Convention de mandat avec la commune de SALAVAS**

Convention de mandat à signer avec la commune de SALAVAS pour les travaux de la maison de la chasse et autorisation de signer cette convention. Madame le Maire soumet cette proposition au vote et elle est adoptée à l'unanimité.

---

l'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire peut lever la séance à 21h07

Louise LACOSTE

Secrétaire de Séance

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)

Monique MULARONI

Maire de Vagnas